



Réserve spéciale 2018 suite ...

La CFE-CGC a participé à la deuxième réunion de « négociation » sur l'utilisation de la réserve spéciale de congés pour 2018.

La Direction est revenue avec de nouvelles propositions dont voici le détail :

2018 :

JANVIER 2018	
L	1 Bonne Année
M	2 réserve spéciale 2018
M	3 réserve spéciale 2018
J	4
V	5
S	6
D	7

DECEMBRE 2018	
S	29
D	30
L	31 réserve spéciale 2019



3 jours de réserve spéciale 2018 à la disposition des salariés et à récupérer avant le 30 juin 2018.

2019 :

JANVIER 2019	
M	1 Bonne Année
M	2 réserve spéciale 2019
J	3
V	4
S	5
D	6



3 jours de réserve spéciale 2019 à la disposition des salariés et à récupérer avant le 30 juin 2019.

La Direction a quelque peu changé ses propositions initiales en intégrant la réserve spéciale de 2019.

La CFE-CGC considère que la situation de l'entreprise justifie, comme l'an dernier, de déroger à l'accord signé en 2013 sur l'utilisation de la réserve spéciale pour 2018. Préserver la compétitivité d'AH, c'est préserver nos emplois.

Toutefois pour 2019, la CFE-CGC espère que la situation de l'entreprise permettra de revenir aux termes de l'accord que nous avons signé et donc de disposer librement des jours de réserve spéciale restants.

A ce stade, la négociation n'est pas terminée.

Prochaine réunion prévue vendredi 27 octobre

